



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

bénévolat

Question écrite n° 56512

Texte de la question

M. Vincent Burroni appelle l'attention de Mme la ministre de la jeunesse et des sports sur les principales dispositions juridiques, administratives et fiscales intéressant les bénévoles. Dès 1999, son ministère a pris des mesures concrètes en faveur du bénévolat associatif : l'ouverture du congé de formation, la déduction fiscale dans le cadre d'activités, la participation des femmes à la vie associative. Ce dispositif tant attendu par le milieu associatif est un acte fort vers une pleine reconnaissance du bénévolat, de son rôle d'insertion, de cohésion et de solidarité. A ce titre, il lui demande quel bilan on peut faire à ce jour de ces réalisations et quels sont les chantiers de l'avenir.

Données clés

Auteur : [M. Vincent Burroni](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (12^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56512

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 janvier 2001, page 260